

Canton de Lamotte.

Ce canton renferme 16 communes, toutes pourvues d'écoles publiques à l'exception du chef-lieu.

Chaon.

Le sieur Lebaille a pris dernièrement la direction de l'école de cette commune. Il a fort à faire pour obtenir promptement des résultats ; car l'ancien instituteur qui était un homme très arriéré n'a jamais pu donner aucun développement à l'instruction. Pour le peu de temps que le nouvel instituteur est en fonction, il a déjà introduit dans l'école des améliorations remarquables. Il est jeune, actif. Nous espérons beaucoup de son zèle, de sa capacité, de son intelligence. Il a eu dit-on, quelques écarts de jeunesse, mais depuis qu'il s'est établi, sa conduite ne laisse rien à désirer.

Chaumont-sur-Tharonne.

L'école de Chaumont qui sous l'ancien instituteur, M. Augis, avait atteint un degré de prospérité remarquable, est fort tombée depuis, non pas que nous en rejetions le blâme sur le nouvel instituteur, M. Roudy qui se fait remarquer au contraire par beaucoup de capacité, et qui a des connaissances fort au-dessus de celles qu'on exige pour ses fonctions. Nous ignorons à quoi tient cet état de choses. M. Roudy est un homme estimable, rempli de bonne volonté, sa conduite et sa moralité ne laissent rien à désirer. Nous ajouterons qu'il ne serait pas étonnant qu'il se fût un peu découragé en voyant le peu d'intérêt que l'on porte à l'école et l'abandon dans lequel on l'a laissée.

Nouan-le-Fuzelier.

L'école de Nouan-le-Fuzelier est vraiment remarquable eu égard à l'arrondissement ; mais aussi, il faut dire qu'il est rare de trouver un instituteur comme M. Lepage. Ce n'est pas un homme transcendant, d'une grande capacité, ayant des connaissances étendues, mais c'est un instituteur qui supplée par son zèle à ce qui lui manque du côté de l'intelligence et du savoir, qui a de la dignité, de la tenue, qui est vénéré de ses élèves, qui est estimé de toute la localité, en un mot c'est l'homme qui convient aux habitants. Du reste il suffit de voir la manière d'être de ses élèves, leur propreté, l'ordre et la tenue de la classe pour juger que le maître comprend ses devoirs, qu'il est respecté, et qu'il a le talent bien désirable dans un instituteur, celui de bien élever la jeunesse.¹

Souvigny.

L'école de Souvigny est loin de valoir celle de Nouan, non pas que l'instituteur manque de mérite, mais la localité est peu portée pour l'instruction et il n'y a pas beaucoup d'éléments de succès. Le jeune instituteur nommé Toussaint a du feu, de la vivacité, un grand désir de bien faire. Ses élèves sont bien tenus et les progrès assez

¹ -Ce portrait élogieux indique la hiérarchie des critères retenus par PRAT dans sa définition du bon instituteur ; l'impact sur les élèves tient la première place, avant les qualités personnelles du maître.

satisfaisants. Quant à la conduite et à la moralité, nous n'avons pas de reproches à lui adresser.

Vouzon.

La commune de Vouzon par le nombre de ses habitants, par celui des enfants qui y reçoivent l'instruction devrait avoir une des meilleures écoles de l'arrondissement. Le Sieur Ramond qui la dirige est un ancien instituteur pourvu du brevet de troisième degré². Son intelligence et sa capacité sont fort ordinaires. L'école est médiocre et pour la tenue et pour les résultats. La position aisée de l'instituteur, le soin qu'il donne à ses affaires domestiques, lui font parfois négliger les devoirs de sa place, ce n'est pas un homme qui cherchera à s'instruire et qui est capable de stimuler ses élèves. Son état maladif contribue peut-être aussi à ralentir son zèle, du reste il est estimable et sa conduite ne laisse rien à désirer.

Ivoy

Le sieur Piat qui dirige l'école d'Ivoy en vertu d'une autorisation provisoire³ est un instituteur qu'on peut citer pour modèle en raison de son zèle de son désir de s'instruire, de la bonne tenue de son école, enfin des résultats. Bien que son intelligence soit ordinaire, il a pu, à force de travail, acquérir assez de connaissances pour se mettre à même d'enseigner convenablement. Cet homme a essentiellement l'amour de son état ; il fait bien ce qu'il entreprend, car il le fait avec goût. Nous regardons la commune d'Ivoy comme très heureuse de posséder un tel instituteur.

Comités locaux.

Il n'y a guère que le Comité local d'Ivoy qui dans ce canton s'occupe des écoles. Le maire, M. Savard, mérite en particulier d'être cité pour le zèle vraiment louable qu'il déploie en faveur de l'instruction. C'est à ses soins, aux sacrifices qu'il a faits que la commune est redevable de son école. Les autres Comités sont d'une indifférence complète, ou bien leurs bonnes résolutions stériles, par défaut d'exécution.

Maisons d'école.

Des huit communes du canton, aucune n'est propriétaire de sa maison d'école. Il en sera de même à peu près pour tous les autres, car sous ce rapport comme sous beaucoup d'autres, l'arrondissement de Romorantin est demeuré stationnaire. La commune d'Ivoy sera peut-être la première à donner l'exemple de la bonne volonté.

² -C'est-à-dire le plus faible (savoir lire, écrire, chiffrer)

³ -Autorisation délivrée après l'entrée en vigueur de la Loi de 1833 ; elle devait être confirmée par une Commission d'examen (mais celle de Romorantin fut constituée tardivement puis supprimée pour cause d'indulgence prononcée)